

AVEC VOUS
À CHAQUE MOMENT.

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca/fr ou composez le 1 866 378-6464.

* Le contenu fourni dans le présent dépliant n'est qu'un résumé de certaines modalités du contrat/de la police. Veuillez vous référer au contrat/à la police pour connaître tous les détails sur la couverture et ses exclusions. Les modalités du contrat/de la police ont préséance sur le contenu du présent dépliant. Le contrat/la police peut ne pas être offert(e) dans toutes les provinces et tous les territoires, et les dispositions spécifiques peuvent varier en fonction des exigences propres aux provinces et aux territoires. Sous réserve de certaines restrictions.

Administré par le Groupe financier LGM, et, dans certaines provinces, souscrit par la Souveraine, Compagnie d'assurance Générale.

©2024 MINI Canada inc. « MINI », le logo MINI, les désignations des modèles MINI et tous les autres symboles ainsi que toutes les autres marques et images concernant MINI sont la propriété exclusive ou sont des marques déposées de BMW AG, utilisées sous licence.

MINI-AT-B2C-0724-R3F



ANTIVOL.

SERVICES FINANCIERS MINI





Grâce à des caractéristiques conçues pour décourager le vol et pour accroître le repérage du véhicule, l'Antivol des Services financiers MINI garantit que vous serez la seule personne à faire une virée dans votre MINI. De plus, advenant le vol du véhicule, la couverture pourrait contribuer à réduire le coût d'achat d'un nouveau véhicule MINI.

COUVERTURE.

- Plusieurs options en matière de durée de contrat, allant de 24 à 84 mois.
- Protection pour véhicules recouverts—remboursement complet du coût d'achat de l'Antivol des Services financiers MINI si votre véhicule est perdu ou recouvert avec des biens endommagés ou volés.*
- Protection pour les véhicules non récupérés ou déclarés une perte totale : Le détaillant-vendeur fournit un rabais allant jusqu'à 5 000 \$ qui est applicable à un nouveau véhicule BMW si le vôtre est volé et non récupéré ou s'il est récupéré, mais déclaré une perte totale.*

CARACTÉRISTIQUES.

- L'autocollant de vitre montre que le véhicule est repérable par la police, indiquant clairement aux voleurs que votre MINI est enregistrée et n'est donc pas une cible facile.
- Des numéros permanents, repérables et préenregistrés apparaissent discrètement sur divers panneaux de votre véhicule. Ces numéros uniques servent à inclure votre MINI dans notre base de données nationale.

Pour obtenir tous les détails sur le programme de protection, rendez-vous chez votre détaillant MINI agréé, visitez le site www.MINIfinance.ca/fr ou composez le 1 866 378-6464.